

# MARANS - PETITE VILLE DE DEMAIN



LE DIAGNOSTIC  
LES ACTIONS  
VOS INTERLOCUTEURS



# POUR COMMENCER



Trois petites années se sont écoulées depuis notre labellisation au dispositif « Petites Villes de Demain » et que de chemin parcouru !

La première phase, dédiée au diagnostic et à l'élaboration d'un plan d'action, s'est clôturée par la signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire en mars 2023. Cette convention signée par l'État, le Département de la Charente-Maritime, la Communauté de Communes Aunis Atlantique, la Banque des Territoires, l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Marans formalise la stratégie pour faire de Marans, une ville attractive, offrant un cadre de vie apaisé, valorisant son identité patrimoniale et respectueuse de l'environnement.

Nous entrons maintenant dans la phase opérationnelle ! L'objectif est d'agir à toutes les échelles, en réalisant des aménagements urbains d'ampleur, mais aussi de plus petits projets.

En complément de cette stratégie de revitalisation de notre territoire vient s'ajouter un autre projet d'ampleur porté par le Département : le contournement de Marans.

Marans a déjà plusieurs atouts qu'il faut valoriser : 1<sup>er</sup> employeur d'Aunis Atlantique avec 1800 emplois, une vie culturelle, associative et touristique riche avec toutes les infrastructures nécessaires... Une ville à fort potentiel qu'il faut mettre en lumière. Ces projets vont apporter indéniablement un confort de vie, conforter notre objectif à atteindre 5000 habitants à l'horizon 2030 et légitimer notre commune, comme pôle structurant de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

L'objectif de ce document est la synthèse des résultats du diagnostic et les enjeux mis en évidence lors de la phase d'étude. Il s'agit également de vous présenter, chères Marandaises et chers Marandais, les actions prévues par votre commune... Et certaines ont déjà commencé !

JEAN-MARIE BODIN, MAIRE DE MARANS

## PETITES VILLES DE DEMAIN ? UN PROGRAMME QUI ACCOMPAGNE LES PROJETS DES COMMUNES DE MOINS DE 20 000 HABITANTS

«Petites Villes de Demain» est un programme de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires lancé en octobre 2020. Il vise à accompagner les communes rurales désireuses d'améliorer les conditions de vie des habitants, en les soutenant dans l'élaboration de leur projet de territoire respectueux de l'environnement.

Lauréate de ce dispositif le 11 décembre 2020, la Ville de Marans travaille, en partenariat avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique, sur ce programme afin d'identifier les secteurs à enjeux et les besoins des habitants.

À l'horizon 2030, ce programme doit permettre à la ville d'améliorer la mobilité sur son territoire, de diversifier son habitat, de développer ses commerces ou encore de redynamiser certains secteurs.





Le diagnostic du centre de Marans a été divisé en 5 grands enjeux pour une meilleure compréhension du territoire : l'habitat, l'économie, le cadre de vie, la mobilité et le patrimoine. Des « fiches actions » ont été rédigées pour chacune des thématiques. Une multitude d'initiatives a été proposée à la commune, afin de mettre en place sa stratégie de revitalisation.



## HABITAT

DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES  
INDUISANT UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION  
DU PARC DE LOGEMENTS DANS LE CENTRE

### LE DIAGNOSTIC

Un parc de logements anciens et inadaptés aux évolutions de la population et ses moyens financiers, qu'il s'agit de rénover en phase avec la demande.

### LES ACTIONS

Pour lutter contre la dégradation des bâtis et agir en faveur de l'adaptation des logements, la Ville de Marans et la Communauté de Communes Aunis Atlantique se mobilisent via une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Il s'agit d'un dispositif permettant l'accompagnement gratuit et l'accès à des aides financières pour la rénovation des logements, la remise sur le marché d'un logement vacant, la réhabilitation de logements locatifs ou encore l'amélioration des façades. Certains commerces peuvent également être concernés par l'opération.

# LE DIAGNOSTIC

## ÉCONOMIE

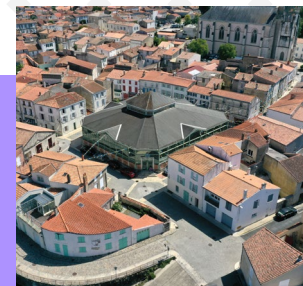
UNE STRATÉGIE COMMERCIALE  
POUR REDYNAMISER LES ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES DANS LE CENTRE

### LE DIAGNOSTIC

Retrouver un dynamisme économique dans le centre-bourg et protéger les commerces de proximité en limitant l'implantation de commerces en périphérie.

### LES ACTIONS

- Agir sur la vacance des locaux commerciaux via plusieurs dispositifs :
  - » le droit de préemption commercial et artisanal, facilitant notamment la création d'une boutique à l'essai ;
  - » la modification du PLUI-H permettant de mieux encadrer les implantations commerciales et économiques ;
  - » la mise en place d'un inventaire de la vacance ;
- Redynamiser le marché hebdomadaire ;
- Conforter l'attractivité touristique en accentuant ses atouts : nautisme, associations dynamiques, Marais poitevin...



Le diagnostic complet et les fiches-actions sont à découvrir sur : [www.ville-marans.fr](http://www.ville-marans.fr) > Vivre à Marans > Petites Villes de Demain



## MOBILITÉ

UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE SOURCE DE VISIBILITÉ, MAIS DES AXES ROUTIERS SOURCES DE NOMBREUSES NUISANCES

### LE DIAGNOSTIC

Des axes peu sécurisés et apaisés ;  
Présence prédominante de la voiture ;  
Image négative de la rue d'Aligre : nuisances sonores, pollution, dégradations...

### LES ACTIONS

- Réorganiser le plan de circulation pour augmenter la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons) et apaiser le centre-bourg ;
- Assurer un maillage en liaisons douces permettant de relier les points clés du centre-bourg ;
- Retravailler les poches de stationnements pour les voitures et ajouter des stationnements pour les vélos ;
- Anticiper la réouverture de la gare en préparant un pôle multimodal.



## PATRIMOINE

UNE RICHESSE PATRIMONIALE À PRÉSERVER ET À CONSIDÉRER COMME UNE OPPORTUNITÉ POUR COMMUNIQUER SUR LES ATOUTS MARANDAIS

### LE DIAGNOSTIC

Commune au cœur du Parc naturel régional du Marais poitevin ;  
Un patrimoine agricole notable dont les liens avec le centre-bourg sont à retisser ;  
Un patrimoine architectural important, à préserver et à mettre en valeur.

### LES ACTIONS

- S'appropriier et actualiser le Site Patrimonial Remarquable de Marans face aux enjeux patrimoniaux et environnementaux ;
- Réhabiliter la halle du Marché afin d'entretenir un bâtiment à forte valeur architecturale, marqueur d'identité pour la commune et participant à la vie locale ;
- Retravailler l'éclairage public pour mettre en valeur le patrimoine architectural ;
- Valoriser les berges et les quais de la Sèvre, ainsi que le pont de pierre ;
- Obtenir le label « Petites Cités de Caractères<sup>®</sup> ».



## CADRE DE VIE

DES RESSOURCES PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES NOTABLES, QUI MÉRITENT D'ÊTRE MISES EN LUMIÈRE

### LE DIAGNOSTIC

Ressources paysagères et une présence de l'eau comme atouts ;  
Espaces publics à l'aspect trop minéral à améliorer et à végétaliser ;  
Friches et futures friches à traiter.

### LES ACTIONS

- Connecter la ville à ses espaces naturels ;
- Assurer l'animation du Parc du Moulin, à vocation pédagogique ;
- Retravailler les places publiques en espaces apaisés, propices à la flânerie ;
- Végétaliser en mettant en avant le patrimoine marandais ;
- Développer le permis de végétaliser ;
- Mettre en valeur le port fluvial.

# CONCRÈTEMENT ?

La labellisation de la Ville de Marans dans le dispositif « Petites Villes de Demain » amène de nombreux partenaires et aides sur différents niveaux. ZOOM sur quelques projets.



## REDYNAMISER LES MARCHÉS

- Valoriser le marché en adaptant l'offre aux modes de consommation actuels ;
- Créer un lieu de vente et de consommation festif, susceptible d'accueillir un espace bar-dégustation ;
- Étudier la réhabilitation de la halle du Marché.



## VALORISER LES QUAIS, LES BERGES ET LE PONT DE PIERRE

- Réaménager le pont franchissant la Sèvre Niortaise et ses abords, afin d'en faciliter l'usage par les riverains et les usagers des modes doux ;
- Élargir la passerelle du Carreau d'Or et améliorer la rue de la Maréchaussée ;
- Aménager des voies piétonnes et cyclables ;
- Installer des bancs publics ;
- Renaturer avec des essences locales.



## RÉORGANISER LE PLAN DE CIRCULATION DU CENTRE



- Passer la ville à 30km/h ;
- Favoriser les modes de déplacement doux (piétons, vélos...).

## LÉGENDE

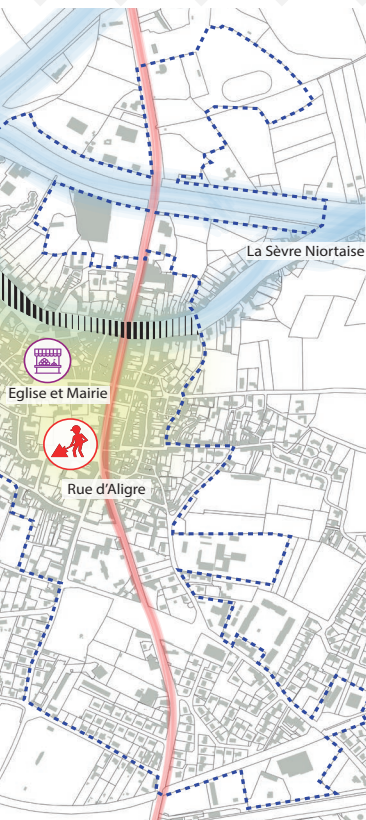
--- Périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, où se concentrent les projets dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.





## CRÉER DES PARCS PUBLICS

- Créer et animer le Parc du Moulin « Don Quichotte face au changement climatique » ;
- Valoriser le Pré de la Grave ;
- Requalifier l'ancienne maison Cadran en parc.



© Département 17 - Visuel non contractuel



## VALORISER LE PORT

- Créer une zone apaisée en cœur de ville avec l'aménagement de placettes végétalisées, l'installation de jeux pour enfants et la création de places de parking ;
- Réhabiliter le port à sec.



## REQUALIFIER LA PLACE ERNEST COGNACQ

- Dans la perspective de valoriser et sécuriser les espaces publics, les aménagements de la place Cognacq et de la rue d'Aligre apparaissent comme des enjeux forts pour la ville. Cela va permettre de rompre avec un traitement urbain essentiellement routier et de redonner de la lisibilité à la mairie, son parc et à l'école en réservant une partie de la place aux piétons.



# VOS INTERLOCUTEURS



## LOGEMENT

Vous avez un projet de rénovation ?  
Vous souhaitez connaître les conditions d'éligibilité pour prétendre à ces aides ?  
Vous avez une simple question concernant la rénovation d'un logement ou de votre façade ?

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

**Rénov' Info Service : 05.46.07.51.99**



## LES PERMANENCES OPAH-RU

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain, SOLIHA, opérateur chargé d'animer ce dispositif, viendra effectuer des permanences chaque 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 13h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Sur rendez-vous : 05.46.07.51.99

## LES PROCHAINES DATES

12/03 - 09/04 - 14/05 - 11/06

## COMMERCES

Vous avez un projet de rénovation de façade ? Vous souhaitez connaître les conditions d'éligibilité pour prétendre à ces aides ?

**Marlène ZADROZYNSKI**

Cheffe de Projet Petites Villes de Demain

06.16.01.72.93 - [petitevillededemain@aunisatlantique.fr](mailto:petitevillededemain@aunisatlantique.fr)

Ville de Marans

Place Ernest Cognacq - 17230 MARANS

Retrouvez toutes nos actualités sur : [www.ville-marans.fr](http://www.ville-marans.fr) - Application IntraMuros  

Conception et réalisation : Ville de Marans - Crédits photos : Ville de Marans, Communauté de Communes Aunis Atlantique, Freepik - Impression : Agenda Passion - Ne pas jeter sur la voie publique

